

Compte-rendu d'audience INSPECTION / SNEP-FSU Versailles

lundi 18 janvier 21

Pour rappel : Le SNEP-FSU Versailles a fait remonter à plusieurs reprises le mécontentement des collègues au sujet de la parution tardive (plus de trois semaines après la rentrée d'automne) du cadrage académique de nos IA-IPREPS concernant le protocole sanitaire renforcé de novembre. Suite aux annonces ministérielles sur la fermeture des installations sportives intérieures le jeudi 14 janvier, le corps d'inspection nous a proposé de nous rencontrer en visio-conférence le lundi 18 janvier pour échanger sur les conséquences à venir pour l'EPS et le sport scolaire.

Présents pour le corps d'inspection :

M. GOREAU

Mme TONNELIER

Mme DAPOIGNY (chargée de mission)

M. FAURE

Présents pour le SNEP-FSU :

M. MARECHAL

M. OLIVERO

Le corps d'inspection : En introduction, M GOREAU nous présente les vœux de l'inspection ainsi que M.FAURE le nouvel IPR et la collègue chargée de mission. Il tient à remercier encore la profession pour ses capacités d'adaptation d'innovation et dit comprendre le coup dur découvert pour leur part jeudi soir comme nous !

M GOREAU nous exprime également le souhait du corps d'inspection d'échanger à propos de la situation actuelle concernant la fermeture des espaces clos pour l'enseignement de l'EPS et pour une période non encore connue ce qui rend la situation encore plus critique voire, déstabilisante. Depuis vendredi : ils sont en gestion de crise et reçoivent de nombreux appels de collègues. Ils ont eu le matin même du lundi 18 une visio-conférence avec Mme Eloi-Roux (IG) et avec les cadres UNSS Versailles.

Cette rencontre avec le SNEP-FSU Versailles, c'est pour partager quelques leviers et mises en perspectives, établir des éléments pour aider les chefs d'établissement et les équipes EPS à trouver des solutions ...

M GOREAU reconnaît ce moment comme un moment inédit et déstabilisant mais il faut continuer à aller de l'avant, s'adapter et trouver les meilleures solutions par rapport à cette décision nationale en respectant les différentes perceptions de chacun du contexte sanitaire.

Tenter de partir de ce qui fait entre nous consensus : Maintenir une pratique physique et sportive pour nos élèves (autant que faire se peut) en ayant conscience de l'hétérogénéité plurielle des situations dans notre académie. Il faut donc chercher toutes les solutions possibles en extérieur. Même si en janvier ce n'est pas facile. M Goreau précise que lui aussi a suggéré au directeur de cabinet de permettre la banalisation du lundi. Il précise aussi qu'il y avait encore des soucis dans le 95 (Vigipirate) sur la question des déplacements (provenant de la préfecture ou des chefs d'établissement).

Le SNEP-FSU Versailles :

En premier lieu, il faut une fois de plus noter l'absence totale de prise en compte véritable des enjeux éducatifs de l'EPS que cette décision soudaine et pour le moins injonctive, traduit.

Ensuite, alors que les équipes EPS gèrent depuis mars 2020 la situation de crise sanitaire, une fois de plus, on observe qu'aucune organisation alternative n'a été pensée anticipée et proposée comme, par exemple, la généralisation du dédoublement des classes pour maintenir l'enseignement de l'EPS dans des conditions d'enseignement acceptables pour les élèves. Ça fonctionne pourtant très bien en lycée et dans les collèges l'ayant mis en place.

Depuis le printemps dernier, les profs d'EPS ont dû réinventer la pratique de leur discipline pour faire face à la multiplication des contraintes (activités aménagées, vestiaires fermés ou à capacité limitée, protocoles propres aux infrastructures utilisés, désinfection du matériel, gestion d'un port du masque selon les moments d'une même séance...). L'ajout de cette nouvelle contrainte, de surcroît en période hivernale, ne peut que concourir à un appauvrissement de l'enseignement de l'EPS où beaucoup d'APSA sont désormais inopérantes.

Notre ministre ne cesse d'affirmer que l'école n'est pas un lieu de propagation du virus et la décision de non fermeture des écoles reste un choix fort de la part du gouvernement qu'actuellement nous partageons. Alors pourquoi mettre en péril la pratique des activités physiques scolaires de nos jeunes alors que cette dernière encadrée avec un protocole sanitaire strict et respecté était possible et que rien ne démontre que les cours d'EPS auraient été particulièrement des lieux de contamination.

Cette décision du gouvernement en dit long sur la considération qu'il porte à notre discipline...

En plus de la consigne de suspension des cours en milieu couvert (cours que nous pensons possible en demi-groupe), ce sont les précisions qui font une fois de plus défaut. Rien n'est précisé sur les réorganisations qui vont s'imposer ni sur les limites qui sont à définir. Quelle organisation de l'EPS sans installations extérieures ? Comment gérer les installations extérieures utilisées par plusieurs classes, plusieurs établissements. EPS dans la cour lors des récréations ou pauses méridiennes ? Quelles solutions de repli envisagées (en cas de mauvais temps, vent, pluie, froid, absence d'éclairage) ?

Nous rappelons que les collègues la dernière fois ont pris les élèves dès le lundi 2 novembre et ce sans temps de préparation et que la encore les collègues ne peuvent attendre pour prendre en charge leurs élèves et que les seuls repères publiés étaient bien trop flous.

Les collègues d'EPS de l'académie attendent donc un éclairage précis et rapide de la part du corps d'inspection !

Le corps d'inspection : La dernière fois le calendrier était plus long, mais cette fois ci nous allons essayer d'écrire plus vite.

Sur la possible limitation des déplacements dans le département du 95, M. Maréchal rappelle l'épisode malheureux dont ont été victimes nos collègues et leurs élèves (la Dasen avait interdit les déplacements invoquant une décision préfectorale qui n'existait pas). Nous avons demandé à ce que d'éventuelles limitations ne reposent que sur des décisions préfectorales en cas de dangers accrus par rapport au reste du territoire (Vigipirate étant encore en vigueur sur l'ensemble de la France). Nous demandons aussi à ce que les collègues et leurs élèves soient avertis et protégés.

Réponses du corps d'inspection reçues à nos interrogations suivantes :

À propos des vestiaires : Une solution peut être trouvée au sein de l'établissement si fermeture des vestiaires sur installations municipales (qui normalement devraient rester ouvertes). D'accord avec nous pour dire qu'il faut un lieu chaud et sec pour que les élèves puissent se changer dans le cadre du protocole sanitaire.

À propos des APSA pratiquées : les APSA restent le support de nos enseignements mais en cette période, l'évaluation et la notation n'est pas la chose la plus importante à gérer. M. Goreau a rappelé que, les sports collectifs n'étaient pas interdits mais qu'ils doivent continuer d'être proposés en respectant les consignes de distanciation. Le masque n'est toujours pas conseillé dans la pratique, quelques soient les activités pratiquées (y compris en Danse). Par contre les activités de substitution devront bien entendu respecter comme il se doit, les conditions sécuritaires inhérentes à toute pratique sportive scolaire.

À propos des Examens (CCF BAC) : La ligne directrice c'est l'IG qui devrait communiquer sur le sujet prochainement (on n'est pas revenu sur le moratoire CCF ...). La plupart des premiers CCF ont pu se tenir (ce qui revient à dire que pas tous les premiers CCF-BAC ont eu lieu !)

À propos des cours en intérieur danse et ADC autorisés pour les spécialités « art » mais interdits pour les autres cours : c'est la temporalité courte des évaluations des spécialités (coef 7) en mars qui justifie cette tolérance. Sujet largement débattu au sein du corps d'inspection et qui a débouché sur **une demande IPR et IG de pouvoir utiliser les gymnases type C bien ventilés.**

M. Maréchal insiste pour rajouter les types B et les autres salles spécialisées plus petites (dojo ...) avec les demi-groupes en collège et lycée. Option pas prévu de leur côté...

À propos de l'AS : **Grosses craintes partagées ...** La « première lame » de septembre à décembre (pas de brassage et pas de compétition) a réduit le nombre de licencié-e-s de façon conséquente, « la seconde lame » : plus d'entraînement possible à l'intérieur, risque fort de mettre l'AS et le sport scolaire à l'arrêt dans bon nombre d'établissements ...

Concernant les Sections Sportives : Nouveau coup dur également et cours de substitution pas évident à mettre en place... M. Goreau reconnaît qu'on nous soustrait nos salles de cours ce qui est profondément impactant.

Concernant les Obligations Réglementaires de Service :

Sans cadrage clair, les autorités locales vont dans l'urgence devoir trancher sans considération de l'intérêt des élèves. Le risque de dérives est grand de voir proposer aux professeurs d'EPS d'autres missions qui ne sont pas des missions d'enseignement et contraire à notre statut (notre code du travail du fonctionnaire), et que se passe-t-il si les cours sont supprimés ?

Le corps d'inspection : les professeurs ont vocation à aider le système, mais dans le respect du statut. M. Goreau insiste pour que nous lui remontions les situations à ce sujet (les collègues peuvent les interpeller également à ce sujet). M. Goreau rappelle que toute la profession a reçu en début d'année scolaire les coordonnées téléphoniques de chaque IPR. M. Goreau mentionne avoir reçu 27 appels de collègues vendredi et ses collègues ont eux aussi, été sollicités.

Répondre aux appels des collègues c'est très bien, mais communiquer rapidement par un texte de cadrage apportant plus de précisions aux repères nationaux, adressé à toutes les équipes EPS de l'académie, c'est fondamental ! Tout signalement doit passer par la voie hiérarchique : courrier adressé à Madame la Rectrice sous couvert de votre chef, copie au corps d'inspection. En parallèle, vous pouvez utiliser en plus une sollicitation directe du corps d'inspection.

En conclusion : Nous avons souligné l'importance de rester en contact les prochains jours et semaines afin d'échanger sur les situations de blocage. Nous nous reverrons de toute façon lors du CRUNSS programmé en visio le 9 février prochain mais également le 8 février pour l'audience que le SNEP-FSU VERSAILLES vient d'obtenir avec notre Rectrice. M. GOREAU enchaîne avec une réunion pour le nouveau collège innovant de Mantes (78).

Cette crise a encore plus révélé le besoin de salle de classe EPS intra ou à grande proximité des EPLE et en nombres suffisants. Et puisque Monsieur Goreau parle du nouveau collège de Mantes, le projet décrit par Madame la Rectrice montre bien que le compte n'y est pas en matière de salle de classe pour l'EPS et on espère que ce projet pourra évoluer favorablement. Est évoqué à ce sujet la situation critique à venir dans le 91 avec 8 collèges prévus à la construction sans aucune installation sportive.